



ORGANISATION D'UN CYCLO CROSS **FFC et FSGT**

Article 1 :

Le Cercle Athlétique Castelsarrasinois organise le 04 octobre 2026 une épreuve cycliste intitulée « 10^{ème} cyclo-cross de la ville de Castelsarrasin » se déroulant sur la commune de Castelsarrasin (82). Cette organisation est inscrite au calendrier Régional Occitanie et est ouverte aux coureurs licenciés FFC en catégorie Pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors.
Une épreuve FSGT sera organisée à 9h30 pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5

Article 2 :

L'épreuve se déroulera sur un circuit de 2.5kms fermé et suivant la catégorie.

Article 3 :

La remise des dossards et la signature des documents officiels s'effectueront à l'école de Courbieu, Hameau de Courbieu à partir de

8h30

. Article 4 :

Le club organisateur est couvert par une assurance suivant les prescriptions ministérielles. Il décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux concurrents, spectateurs ou tiers.

Article 5 :

Le port du masque à coque rigide est obligatoire sur l'ensemble du circuit, ainsi que les gants.

Article 6 :

Le fait d'être engagé implique de la part des coureurs une connaissance parfaite du règlement dont ils acceptent les différentes clauses. En outre ils sont censés connaître l'itinéraire et seront seuls responsables des erreurs de parcours qu'ils pourront faire.

Article 7 :

Les engagements se feront exclusivement par internet.

Article 8 :

Les réclamations devront être adressées auprès des commissaires désignés par la Fédération française de cyclisme dans les trente minutes qui suivront l'arrivée de l'épreuve.

Article 9 :

Récompenses : bouquets de fleurs aux premiers de chaque catégorie, coupes et médailles.